

**Personnes Concernées :** Dans le cadre de l'internationalisation du monde du travail, cette formation est destinée à tous les salariés amenés à utiliser la langue anglaise dans diverses situations : travail, visites, échanges et accueil de collaborateurs étrangers.

**Objectif de la formation :** La formation permettra de développer des compétences en langue anglaise, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, dans la vie professionnelle. Le stagiaire peut comprendre le contenu de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe et avoir une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance lors d'une conversation avec un interlocuteur natif et s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur l'actualité et exposer les avantages et les inconvénients sur différents thèmes. Afin de qualifier sa compétence linguistique, le participant passera une évaluation sur le contenu du cours et un test de niveau qui lui indiquera l'équivalence de son niveau selon le « Cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL).

**Durée :** 24 - 48 heures janvier à décembre

**Niveau prérequis :** Niveau B1 selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues.

**Contenu du programme** Ce programme de base pourra être adapté en fonction des besoins

**Expression orale :** Conversation spontanée sur des sujets connus. Préparation et présentation par les stagiaires de courts exposés sur des sujets d'intérêt.

**Compréhension orale :** Ecoute de documents divers de manière à en saisir le sens global.

**Expression écrite :** Elaboration d'écrits tels que ordres du jour, résumés, correspondances.

**Compréhension écrite :** Lecture et analyse de textes authentiques (presse, documents professionnels.)

**Grammaire et structures :** Consolidation des connaissances

**Vocabulaire :** Exercices visant à mieux employer le lexique connu et à élargir le répertoire.

**Modalité et délais d'accès :** La formation se déroule principalement en présentiel, exceptionnellement certains cours peuvent se dérouler à distance. Le délai d'accès est sur 24 heures après l'analyse des besoins et contractualisation. Dans le cadre de formation financée par le CPF le délai est de quinze jours minimum, en fonction des modalités concernant les autres financiers. Une convention de formation vous est transmise pour contractualiser la prestation.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de singularités :** Pour toute question concernant une situation d'handicap ou nécessité d'aménagements spécifiques, quels qu'ils soient, contactez-nous afin d'étudier avec vous les aménagements nécessaires. Votre référant PSH : Kevin QUIRKE